



DEB 2022-4

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218401008-20220307-2022-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Affichage : 09/03/2022

République Française
Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

Le 21 février 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia et HEREDIA Justine.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José) et SEVIN Roland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine.

Objet : Révision libre du montant d'attribution de compensation versé à la CoVe

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, article V. -1° bis

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLETC) en date du 4 février 2021,

Vu le Pacte Financier et Fiscal adopté par la CoVe le 4 octobre 2021,

Considérant que dans le Pacte Financier et Fiscal, il avait été acté le point suivant : pour les 7 communes qui lors de la mise en place des premières attributions de compensation sur les années 2001 à 2003 étaient dans la situation de reverser une attribution de compensation à la CoVe, les montants d'attribution de compensation reversés à l'origine ne seront plus appelés à compter de l'année 2022.

Considérant que pour mettre en place cette décision, il est nécessaire d'utiliser la procédure de révision libre du montant d'attribution de compensation, qui nécessite un vote du Conseil de Communauté à la majorité des 2/3 et un vote de chacun des Conseils Municipaux des communes concernées (V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Maire entendu,

Décide d'approuver à l'unanimité la révision des montants d'attribution de compensation de la commune de La Roque Alric, conformément au tableau joint en annexe (colonne « augmentation AC suite révision libre »).

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,
La Roque Alric, le 07/03/2022

Le Maire,

José LINHARES

